



**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 05 décembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 05 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 29 novembre s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Christian COLLOUD.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Eve BUEVOZ, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Jacqueline SCHENKL, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

Avaient donné pouvoir :

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

37-2023 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SAAD

Le Conseil Départemental a rappelé aux SAAD, par courrier du 10 octobre 2023, certaines obligations des bénéficiaires de l'APA et de la PCH au regard du respect du contrat d'intervention et de leur incidence en matière de facturation.

Aussi, au regard de ce courrier, il est apparu nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement du service d'accompagnement et d'aide à domicile, qui ne se révélait pas totalement en cohérence avec les attentes du Département.

Ces modifications portent sur :

- les délais de prévenance de la part des bénéficiaires en cas d'annulation de leur intervention
- réactualisation des coordonnées du SAAD.

Dorénavant le règlement de service du SAAD sera signé par les agents du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications des règlements de fonctionnement du SAAD ci-annexés.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

